






DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

PIÈCES OBLIGATOIRES POUR L'ENREGISTREMENT DE VOTRE DEMANDE (POUR LE DEMANDEUR)



Vous êtes de nationalité française

-  Carte d'identité
-  Passeport
-  Jugement si tutelle ou curatelle

Vous êtes de nationalité étrangère de l'UE

-  Carte nationale d'identité (du pays d'origine, en cours de validité)
-  Passeport (en cours de validité)

Vous êtes de nationalité étrangère (hors UE)




-  Titre de séjour en cours de validité
-  Récépissé de demande de renouvellement de ce titre (si expiré) accompagné du titre

Les pièces ci-dessus seront aussi obligatoires pour toutes les personnes majeures devant habiter le logement lors de l'instruction de la demande




PIÈCES OBLIGATOIRES POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE pour toutes personnes majeures devant habiter au logement

SITUATION FAMILIALE





Vous êtes uni(e)s

-  Livret de famille
-  Acte de mariage
-  Attestation de PACS






Vous avez des enfants à charge

-  Livret de famille
-  Acte de naissance
-  Certificat de grossesse

Vous êtes séparé(e)s ou divorcé(e)s

-  Dissolution du Pacs dans l'acte de naissance
-  Courrier de l'Avocat (si divorce par consentement mutuel)
-  Acte de saisine du juge aux Affaires familiales
-  Jugement de divorce

IMPÔTS SUR LE REVENU

-  Avis d'imposition ou document de taxation sur les revenus 2024 pour l'année 2025
- ou**
-  Avis de situation déclarative sur les revenus 2024 pour l'impôt 2025
- Si vous êtes fiscalement rattaché(e) à un tiers**
-  Avis d'imposition sur les revenus 2024 de l'impôt 2025 du tiers
- Si revenus perçus à l'étranger l'année 2024**
-  Avis d'imposition sur les revenus 2024 de l'impôt 2025 de cet état
- ou**
-  Document établi par l'administration fiscale de l'État où les revenus ont été perçus

Ces documents permettent de déterminer si vous respectez les plafonds de ressources applicables pour l'accès au logement social.



Nous vous informons qu'en cas de présentation de faux documents ou de fausses déclarations, nous pourrions être amené à entamer des poursuites judiciaires. Nous vous rappelons que l'usage de faux est répréhensible par la loi. Article 441-1 du Code Pénal : "Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques. Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende."





DOCUMENTS À JOINDRE À VOTRE DOSSIER

pour toutes personnes majeures devant habiter le logement

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR L'INSTRUCTION DE VOTRE DEMANDE

SITUATION PROFESSIONNELLE

Vous travaillez

-  Attestation de l'employeur avec date et durée de l'embauche
-  3 derniers bulletins de salaire ou tout autre document comptable justifiant votre salaire



Vous êtes non salarié

-  Tout document comptable justifiant des ressources

Vous êtes Apprenti

-  Contrat d'apprentissage



Vous ne travaillez pas

-  Attestation de prise en charge de Pôle Emploi
-  Les 3 derniers bordereaux de paiement

Vous êtes retraité(e)

-  Notification de retraite ou reversions

Vous êtes étudiant(e)



-  Certificat de scolarité
-  Carte d'étudiant

Vous êtes boursier

-  Justificatif de bourses




AUTRES RESSOURCES

Tout justificatif de ressources :

-  CAF, MSA
-  Sécurité Sociale (allocations, pensions, indemnités, prestations ...)

LOGEMENT ACTUEL

Vous êtes locataire

-   le bail et la dernière quittance de loyer
-  Attestation bailleur


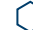
Vous êtes hébergé(e)s

-  Attestation d'hébergement

Vous êtes hébergés en structure d'hébergement

-  Attestation de la structure

Vous êtes propriétaire

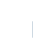

-  Acte de propriété
-  Plan de financement

MOTIFS DE DEMANDE

Handicap

-  Carte d'invalidité ou carte mobilité inclusion
-  Décision d'une commission administrative compétente

Violences familiales

-  Récépissé de dépôt de plainte
-  Ordonnance de protection du JAF

Assistante maternelle

-  Agrément

Informations sur les données personnelles recueillies lors de la demande

Les informations et pièces justificatives recueillies lors de votre demande font l'objet de traitements informatisés par CLESENCE, en sa qualité de responsable du traitement, afin d'instruire votre candidature à un logement locatif intermédiaire ou de vous assister dans l'enregistrement de votre demande de logement social, conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables. Lorsque vous candidatez à un logement locatif intermédiaire, les données et pièces justificatives sont traitées par les services de CLESENCE chargés de l'instruction de votre dossier et sont conservées pendant la durée nécessaire à l'examen de votre candidature et aux suites qui peuvent lui être données. Lorsque vous sollicitez un logement social et que vous ne pouvez pas enregistrer vous-même votre demande, CLESENCE collecte les informations strictement nécessaires afin de les transmettre au Serveur National d'Enregistrement des demandes de logement social, géré par le GIP SNE. Dans ce cadre, le numéro de sécurité sociale est collecté uniquement pour permettre cet enregistrement. Les pièces justificatives transmises à cette occasion ne sont pas conservées par CLESENCE et sont détruites après leur transmission au SNE. Les données relatives à votre demande de logement social peuvent être consultées, dans le cadre de leurs missions respectives, par les acteurs légalement habilités, notamment les membres de la Commission d'Attribution des Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL), le maire de la commune d'implantation des logements, le cas échéant le préfet, les réservataires de logements et le groupe Action Logement. Elles peuvent également être traitées avec les services de l'État et les travailleurs sociaux dans le cadre du Droit Au Logement Opposable (DALO). CLESENCE peut vous informer de l'avancement de votre demande par des notifications, notamment par SMS, auxquelles vous pouvez vous opposer à tout moment. Conformément au règlement (UE) 2016/679 et à la loi n°78-17 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et, lorsque les conditions sont réunies, d'effacement des données vous concernant. Vous pouvez également exercer votre droit d'opposition pour les traitements qui ne sont pas fondés sur une obligation légale. Ces droits peuvent être exercés auprès du délégué à la protection des données de CLESENCE par courriel à dpo@clesence.fr ou par courrier à l'adresse : DPO, 9 rue Clément Ader, 60200 Compiègne. Vous disposez également du droit de saisir la CNIL si, après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits "Informatique et Libertés" ne sont pas respectés.